

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE MORMAL**

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b><u>En Exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
69	50	54

**DATE DE LA CONVOCATION**

03/10/2022

**DATE D’AFFICHAGE**

17 OCT. 2022

**DEPOT EN PREFECTURE**

**Objet de la Délibération**

**CREATION D’UN EMPLOI  
PERMANENT D’ADJOINT  
TECHNIQUE**

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022**

L’an deux mil vingt-deux, le 12 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

**Etaient présent(e)s** : Mme Isabelle DEMILLY, M. Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX\* M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER\*\*, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Benoit GUIOST, MME Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M. Nicolas RUTER\*\*\*, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, Mme Marie-Andrée PLOUCHART, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, Mme Pamela MOHAMED, M. Didier ROGEAU

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M. Philippe EUSTACHE M. Georges BROXER, M. Alain MICHAUX, M. Daniel DAZIN, M. Olivier YZANIC,

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : M. Denis LEFEBVRE, M. Francis DUPIRE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Roxane GHYS,

**Etaient excusé(e)s** : M. Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M. Frédéric CARRE, M. Luc BERTAUX, M. Yohann LECERF, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Freddy DOLPHIN, M. François RONCHIN, M. Bruno LEFEBVRE, M. Jean-Baptiste GUIOT, M. Thierry SOSZYNSKI, Mme Catherine MOREL,

\*Mme Francine CAUCHETEUX a participé à partir du vote de la délibération 92/2022,

\*\* Mme Hélène DUMORTIER a participé à partir du vote de la délibération 91/2022.

\*\*\*M. Nicolas RUTER n’a pas pris part au vote de la délibération 91/2022

## **Délibération n°96-2022**

### **Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE**

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi d'adjoint technique affecté au programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),

Il est proposé à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'ADJOINT TECHNIQUE à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 15/10/2022
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), au grade d'adjoint technique
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : adjoint technique affecté au programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
54		

**Décide :**

- De créer un emploi permanent d'ADJOINT TECHNIQUE à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 15/10/2022
- que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), au grade d'adjoint technique
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : adjoint technique affecté au programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),
- que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Fait et délibéré le 12 octobre 2022

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

Le président



le secrétaire

